

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/178/F/2018 PORTANT ACHAT MATERIEL ET FOURNITURE DE BUREAU

Date de publication : 13/04/2018

Date d'ouverture : 03/05/2018

1. Objet

La Direction Générale des Affaires Pénitentiaires invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir selon les termes de la loi n°1/04 du 29 Janvier 2018 portant Modification de la loi n°1/01 du 04 Février 2008 portant Code des Marchés Publics à présenter leurs offres sous pli fermé, pour l'achat du matériel et fourniture de bureau à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires.

2. Financement du marché.

Le marché est financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2018 (subsidés accordés à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires).

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché constituent un seul lot indivisible de matériel de bureau et d'entretien dont la liste est reprise à la page annexe.

4. Délai d'exécution et spécifications techniques du matériel à fournir.

L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum de trente jours(30) jours. Le matériel et fourniture de bureau à fournir doit être de bonne qualité.

5. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales ; qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires et possédant les capacités juridiques, les conditions techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

5.1. Le fait pour un fournisseur de participer aux soumissions implique l'acceptation sans restriction, ni réserves de toutes les clauses et conditions du dossier d'appel d'offres.

5.2. Pour qu'elle soit valable et prise en considération, toute offre doit être libellée conformément aux dispositions du présent dossier d'appel d'offres et doit porter les indications suivantes :

Nom(s), Prénoms(s), Profession, Nationalité, Domicile ou Résidence du Soumissionnaire, téléphonique, son numéro du registre de commerce. Pour les sociétés commerciales, leur dénomination sociale, nationalité, et téléphone, et son E-mail le cas échéant.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Service Comptabilité et Approvisionnements de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, sise Avenue KUNKIKO, ROHERO II, Tél.224486 – 211222 moyennant présentation de deux bordereaux de versement d'une somme de CINQUANTE MILLE FRANCS BURUNDAIS (50 000 FBU) dont VINGT CINQ MILLE FRANCS BURUNDAIS (25 000 FBU) à verser sur le sous compte de transit des recettes non fiscales n°1101/001.04 et VINGT CINQ MILLE FRANCS BURUNDAIS (25 000 FBU) à verser au compte n°1110/234 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Directeur Général des Affaires Pénitentiaires, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 8 ci-dessous.

7. Présentation de l'offre

Le soumissionnaire peut soumettre ses offres pour tous les lots à condition que chaque lot soit complet.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Elles doivent aussi être paginées, paraphées et comporter une table des matières.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de :

Deux millions de francs burundais (2 000 000 FBU).

8. Dépôt des offres

Les offres devront parvenir à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, sise Avenue KUNKIKO, ROHERO II, au plus tard le 03.../...05.../2018 à 10 h 00'.

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de nonante (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de cette séance et donne une copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le Procès -Verbal d'ouverture des offres. L'ouverture des offres aura lieu dans la salle des réunions de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires en séance publique du 03.../...05.../2018 à 10 heures 30 minutes.

L'acheteur ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture et d'un Représentant de la DNCMP, à la date, à l'heure et à l'adresse précisées aux données particulières de l'Appel d'Offres. Les Soumissionnaires ou leurs représentants qui sont présents signeront dans un registre attestant leur présence à la séance concernée.

L'acheteur préparera un procès - verbal de la séance d'ouverture des offres.
Le Procès-verbal doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents ou par leurs représentants et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

Fait à Bujumbura le 10/10/2018

